

DECRET N° 90-241 du 5 Septembre 1990

Portant approbation des Budgets Primitifs
Exercice 1990 de la Préfecture d'Abomey
et des Circonscriptions Administratives
du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant Codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 90-011 du 31 Mai 1990 portant Loi de Finances pour la Gestion 1990 ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du PREMIER MINISTRE ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-12/PM du 19 Août 1990 chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du PREMIER MINISTRE, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;

SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Août 1990.

D E C R E T E :

Article 1er..- Sont approuvés les Budgets Primitifs exercice:1990 de la
.../...

Préfecture d'Abomey et des Circonscriptions Administratives du Zou, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

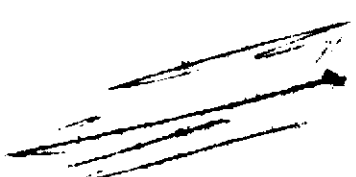
Pour Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement absent, le Ministre
de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration
Territoriale chargé de l'intérim,


Jean Florentin V. FELIHO

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale,


Jean Florentin V. FELIHO

Le Ministre des Finances,


Richard ADJAH
Ministre Intérimaire

Applications : PR 6 MCR 4 C/PM 4 SCG 4 CPC 2 PPC 1 MISFAT/CC 6 MF15 DB 4
AUTRES MINISTRES 12 SPD 1 IGE 3 DPE-DLC 8 DCF 4 DSDV 4 DI 4 DTCP 4
PREFECTURES ET CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 32 DAT 2 DCC 1 GDE
CHANC. 1 UNB-PASJEP 4 ENA 2 J.O. 1.

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE DEUX MILLIONS SOIXANTE
SIX MILLE HUIT CENT QUARANTE CINQ FRANCS 52.066.845

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS CENT ONZE
MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX FRANCS 7.111.332

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE DEUX MILLIONS
SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT QUARANTE CINQ FRANCS 52.066.845

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS CENT ONZE
MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX FRANCS..... 7.111.332

CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE
DOUZE MILLE FRANCS 37.172.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS NEUF CENT
CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENTS FRANCS 2.947.400

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS CENT
SOIXANTE DOUZE MILLE FRANCS 37.172.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS NEUF CENT
QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENTS FRANCS 2.947.400

SOUS - PREFECTURE DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT
MILLE FRANCS 18.700.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQUANTE MILLE
FRANCS 1.050.000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT
MILLE FRANCS 18.700.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQUANTE MILLE
FRANCS 1.050.000

SOUS - PREFECTURE DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SEPT CENT

VINGT ET UN MILLE FRANCS 21.721.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT

VINGT HUIT MILLE CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 2.628.168

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SEPT CENT

VINGT ET UN MILLE FRANCS 21.721.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT

VINGT HUIT MILLE CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 2.628.168

PREFECTURE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE SIX MILLIONS TROIS

CENT SOIXANTE MILLE FRANCS 56.360.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT

MILLE FRANCS 3.800.000

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE SIX MILLIONS TROIS

CENT SOIXANTE MILLE FRANCS 56.360.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT

CENT. MILLE FRANCS 3.800.000

SOUS-PREFECTURE DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS TROIS CENT

ONZE MILLE SOIXANTE DIX FRANCS 15.311.070

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT VINGT DEUX

MILLE DEUX CENT VINGT ET UN FRANCS 922.221

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS TROIS CENT

ONZE MILLE SOIXANTE DIX FRANCS 15.311.070

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT VINGT DEUX

MILLE DEUX CENT VINGT ET UN FRANCS 922.221

SOUS - PREFECTURE DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS DE FRANCS ... 21.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT

CINQUANTE MILLE FRANCS 1.350.000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS DE FRANCS ... 21.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT

CINQUANTE MILLE FRANCS 1.350.000

SOUS - PREFECTURE DE ZA - KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DE FRANCS 13.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT TRENTE SIX

MILLE FRANCS 836.000

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DE FRANCS 13.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT TRENTE

SIX MILLE FRANCS 836.000

SOUS - PREFECTURE DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SEPT CENT

SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS 14.768.400

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT CINQUANTE

QUATRE MILLE FRANCS 454.000

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS SEPT CENT

CINQUANTE HUIT MILLE QUATRE CENTS FRANCS , 14.768.400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT CINQUANTE

QUATRE MILLE FRANCS 454.000

SOUS - PREFECTURE DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS CINQ
CENT MILLE FRANCS 25.500.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT SOIXANTE TROIS
MILLE FRANCS 963.000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS CINQ
CENT MILLE FRANCS 25.500.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT SOIXANTE TROIS
MILLE FRANCS 963.000

SOUS - PREFECTURE DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS CINQ
CENT CINQUANTE NEUF MILLE QUATRE CENT DEUX FRANCS 22.559.402

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT CENT SEIZE MILLE CINQ
CENTS FRANCS 716.500

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT
CINQUANTE NEUF MILLE QUATRE CENT DEUX FRANCS 22.559.402

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT CENT SEIZE
MILLE CINQ CENTS FRANCS 716.500

SOUS - PREFECTURE DE OUINHI

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS DE FRANCS ... 19.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT QUATRE VINGT
HUIT MILLE DEUX CENTS FRANCS 888.200

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS DE FRANCS ... 19.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT QUATRE VINGT
HUIT MILLE DEUX CENTS FRANCS 888.200

.../...

SOUS - PREFECTURE D'ACBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS CINQ CENT

MILLE FRANCS 15.500.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION VINGT NEUF

MILLE FRANCS 1.029.000

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS CINQ CENT

MILLE FRANCS 15.500.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION VINGT NEUF

MILLE FRANCS 1.029.000

SOUS - PREFECTURE DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT

QUATRE VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT DOUZE FRANCS 17.784.812

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT

QUATRE VINGT TROIS MILLE SEIZE FRANCS 2.883.016

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT

QUATRE VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT DOUZE FRANCS 17.784.812

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT

QUATRE VINGT TROIS MILLE SEIZE FRANCS 2.883.016

SOUS - PREFECTURE DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT UN

MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 17.801.258

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT

SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX FRANCS ... 1.476.556

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT

UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 17.801.258

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT

SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX FRANCS ... 1.476.556

SOUS - PREFECTURE DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DE FRANCS 13.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT CINQUANTE

TROIS MILLE FRANCS 653.000

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS DE FRANCS 13.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT CINQUANTE

TROIS MILLE FRANCS 653.000